

ASSEMBLÉE NATIONALE26 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 13

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ses parents »

les mots :

« son père et sa mère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les mots ont un sens. Jusqu'à preuve du contraire, un enfant naît toujours d'un homme et d'une femme qui, à ce titre, seront respectivement son père et sa mère. Rappeler cette réalité a tout son sens dans une société en perte de repères.